



Bonnemain actualités



**Atelier d'écriture
avec Louis HAUTEFORT
15.10.2016**

**Concert ASTI
22.10.2016**

**Planétarium
Sourire de Claire
05.11.2016**

**Prix des Lecteurs
6.11.2016**



**Commémoration armistice
1918**

**Crri crri tss tss les insectes
19.11.2016**

**TAP boom
12.2016**

**Réveillon comité d'Animation
31.12.2016**



**Cérémonie des vœux
08.01.2017**

**AG club du Bon'Accueil
11.01.2017**

**Ludolire « Gros flocons »
21.01.2017**

**Théâtre troupe Tonone
janvier 2017**

SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2016
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2017
- Les infos municipales
- Les infos des associations
- Les travaux en cours
- Les tarifs municipaux 2017

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Nathalie TESSIER et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Jean-François GUERIN qui a donné pouvoir à Philippe DOUARD et Olivier MILLION qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET.

Secrétaire de séance : Danielle HUOT

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 13/2016 du 25 octobre 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître David SECHE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 2 la Cour Verte, appartenant à Monsieur Frédéric VETTIER.

- Décision n° 14/2016 du 21 novembre 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Valérie ALLOT-RANC, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 34 rue de la Maison Neuve, appartenant à Madame Stella TYLER.

- Décision n° 15/2016 du 21 novembre 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Bertrand PRIOL, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 31 rue de la Maison Neuve, appartenant aux Consorts PICAULT.

- Décision n° 16/2016 du 21 novembre 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Bertrand PRIOL, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 3 rue de Frémisson, appartenant à Madame Henriette GUENARD.

- Décision n° 17/2016 du 28 novembre 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Mickaël KERJEAN, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 6 place de l'Eglise, appartenant à Monsieur et Madame Pascal LEBRET.

TARIFS PUBLICS 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de locations à compter du 1^{er} janvier 2017 (cf. feuille annexe).

TARIFS ALSH 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la tarification suivante :

- Pour les tranches de quotient familial comprises entre 0 à 903 €, la journée sera facturée 6,58 € et la demi journée 4,48 €.

- Pour les tranches supérieures et les familles dont les ressources ne sont pas connues, la journée sera facturée 9,43 € et la demi journée 6,44 €.

- Pour les hors commune avec convention, la journée sera facturée 10,85 € et la demi journée 7,06 €

- Pour les hors commune sans convention, la journée sera facturée 15,85 € et la demi-journée 12,06 €.

- Pour toutes les tranches, le repas sera facturé 3,42 €.

MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire présente les modalités de l'entretien professionnel qui remplace la procédure de notation. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2017.

TAXE D'AMENAGEMENT MODIFICATIONS

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la taxe d'aménagement afin d'exonérer le projet de maison médicale de la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire la taxe d'aménagement au taux de 3 %

- d'exonérer totalement :

1° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

2° les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

3° Les maisons de santé mentionnées pour les communes maîtres d'ouvrage.

- d'exonérer partiellement :

1° Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale financés par un prêt à taux 0 à raison de 50 % de leur surface.

2° Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes pour 50 % de leur surface.

OGEC ECOLE SAINT JOSEPH : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

A la demande de l'OGEC de Bonnemain, la commune apporte une garantie d'emprunt, à hauteur de 70 000 € au lieu de 60 000 € précédemment, pour l'acquisition d'une classe mobile à l'école Saint Joseph.

ESPACES LOISIRS ITINERANTS : RENOUELEMENT DE L'ANIMATION EN 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération « Espace loisirs itinérant » organisée cet été a rencontré un succès auprès des jeunes ados de 11 à 17 ans et propose le renouvellement de l'animation les semaines 27 (du 3 au 7 juillet 2017) et 30 (du 24 au 28 juillet 2017) pour un effectif de 24 enfants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette animation pour un coût de 1 970 €.

RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE SUIVI ET L'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de l'adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif contre rémunération forfaitaire (tarif 0.41 €/habitant DGF). Un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apporte un conseil indépendant sur la

conduite du système d'assainissement communal.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA GARE ET DE LA RUE DE LOMBE

Dans le cadre de la construction de la maison médicale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager la route de la Gare et la rue de Lombe. En effet, ces rues nécessitent un réaménagement de la voirie. De plus, il n'existe pas d'éclairage public rue de Lombe.

Les élus de la minorité ne contestent pas l'état de ces rues mais préféreraient que soit aménagée en priorité la rue de la Maison Neuve, eu égard à son trafic plus important.

Madame Marie-Hélène DURÉ, 1^{ère} adjointe, fait remarquer que ces travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux déjà réalisés sur la RD 80 l'an passé (rue de Joudette et devant Delta Dore). Elle ajoute, en outre, que cela fait de très nombreuses années que ces rues sont en mauvais état.

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 3 abstentions de la minorité, pour les raisons citées ci-dessus, l'aménagement de la route de la Gare et de la rue de Lombe.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE n° 01

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une décision modificative afin de modifier certains comptes de fonctionnement et d'investissement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : MODIFICATION DES STATUTS A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes à compter du 1^{er} Janvier 2017.

RAPPORTS ANNUELS EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du rapport d'activités du SDE 35.

Ces rapports sont tenus à la disposition des membres du Conseil Municipal et de tout requérant qui souhaite en prendre connaissance, en s'adressant aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DE MEILLAC

Le Conseil Municipal prend acte du projet de PLU arrêté de la commune de Meillac.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Florence DAVID, Jean-François GUERIN qui a donné pouvoir à Marcel PIOT et Nathalie TESSIER qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET.
Secrétaire de séance : Laurence ALLAIN

PRÉSENTATION DU PROJET DE CENTRE AQUATIQUE DE COMBOURG PAR MONSIEUR MICHEL VANNIER, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES ÉQUIPEMENTS ET DE L'ANIMATION SPORTIVE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel VANNIER, Vice-Président en charge des équipements et de l'animation sportive à la Communauté de Communes Bretagne Romantique qui présente au Conseil Municipal le futur centre aquatique

Après un bref rappel historique, il présente le projet, le phasage des travaux ainsi que le montage juridique retenu et le coût.

Les travaux seront lancés en juillet 2017, pour une durée annoncée de 29 mois.

La surface de natation sera doublée. Le futur bâtiment, de 1 068 m² couvert, accueillera un bassin sportif de 25 m de long muni de 5 couloirs, une pataugeoire de 33 m², un bassin d'apprentissage et ludique, ainsi qu'un espace bien-être avec sauna, hammam et jacuzzi.

Le bassin nordique estival sera de 25 m de long construit en extérieur. Chauffé, il permettra un fonctionnement tout au long de l'année. S'ajouteront les 3 pistes de 23 m du pentagliss, ainsi qu'un solarium. Les 2 espaces seront reliés par un sas et une rivière de liaison permettant aux nageurs de passer de l'un à l'autre.

L'exploitation, notamment la gestion du personnel, tarifs et activités resteront gérées par la Communauté de Communes. Le partenaire Exterimmo sera en charge de la construction, de la gestion, de l'entretien et de la maintenance de la piscine pour la durée du contrat.

Monsieur VANNIER précise que la piscine actuelle restera ouverte pendant la durée des travaux.



Crédits photo : Eiffage construction Ille-et-Vilaine, Berthomieu-Bissery-Mingui architectes associés, Engie Cofey, Ethis, Exterimmo

Toutes les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2016

En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de la commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 846 887.05 €

Recettes : 1 006 547.60 €

Soit un excédent de fonctionnement : **159 660.55 €**

Investissement

Dépenses : 414 431.49 €

Recettes : 483 688.61 €

Soit un excédent d'investissement : **69 257.12 €**

Résultat global : **228 917.67 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses : 22 535.44 €

Recettes : 48 180.02 €

Soit un excédent d'exploitation de : **25 644.58 €**

Investissement

Dépenses : 43 155.14 €

Recettes : 86 512.33 €

Soit un excédent d'investissement de : **43 357.19 €**

Résultat global : **69 001.77 €**

COMPTES DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 159 600 € à la section d'investissement du budget primitif 2016 (commune)

- 10 000 € à la section d'investissement du budget primitif 2016 (assainissement collectif).

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES 2017

Le Conseil Municipal adopte le maintien des taux d'imposition suivants **pour la 15^{ème} année consécutive** :

Taxe d'habitation : 12.69 %

Taxe foncier bâti : 14.16 %

Taxe foncier non bâti : 41.93 %

SUBVENTIONS 2017

- OGEC école Saint Joseph : 67 155.95 €

- Indemnité gardiennage église : 320 €

- FC Meillac Lanhélin Bonnemain animateur sportif : 10 544 €

- CCAS de Bonnemain : 8 000 €

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA MAISON NEUVE 2^{ème} TRANCHE ET RUE DU ROCHER CORDIER : ETUDE DETAILLEE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'étude détaillée réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie 35. Cette étude a été reçue seulement le 30 novembre 2016. Le retard dans la réception de l'étude est dû principalement au problème d'implantation du nouveau poste de transformation électrique rue de la Maison Neuve. Le SDE 35 a dû trouver un emplacement et procéder à un bornage.

La participation communale s'établit comme suit :

- Travaux réseaux concédés (électricité) : art 20415 : 35 000 €

- travaux pour compte de tiers (éclairage public et télécom) : art 238 : 112 413 €

Totale participation communale : **147 413 €** sur un total de 351 960 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte le projet détaillé et s'engage à verser la participation due au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux.

PROJET ECHANGE DE TERRAINS A LA QUEVINAIS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions suivantes :

- Bien échangé par la commune à Mesdames GOUPILLE et RIOT : un mur de soutènement, repris au cadastre sous les références suivantes : A 2229 pour une contenance de 9 m² issu de la division de la parcelle originellement cadastrée A 984.

- Bien échangé par Mesdames GOUPILLE et RIOT à la commune : une portion de terrain reprise au cadastre sous les références suivantes : A 2232 pour une contenance de 5 m² issu de la division de la parcelle cadastrée A 2147.

- De prendre en charge 100 € sur la facture des frais de géomètre.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions.

ECOLE HENRI MATISSE : MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES

Après trois ans de mise en œuvre et à l'occasion de l'élaboration du nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la période de 2017 à 2020, il est proposé de revoir la répartition des jours de TAP entre les deux écoles, comme évoqué en 2014 à la création du PEDT. Les activités périscolaires se dérouleraient les mardi et jeudi de 15h à 16h30, soit trois heures par semaine, pour les élèves de l'école Henri Matisse. Par conséquent, elles auraient lieu les lundi et vendredi pour l'école Saint Joseph.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires de cours de l'école Henri Matisse, après avis favorable du Conseil d'école en date du 7 février 2017.

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux horaires.

FGDON : RENOUELEMENT CONVENTION MULTI-SERVICES

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention avec la FGDON 35 pour une durée de 4 ans pour un montant de 150 € annuel.

FST – VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE POUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil municipal sollicite la subvention départementale au titre du programme d'investissement 2016 de la voirie communale d'un montant de 3 250 €.

REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal accepte de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du Document Unique, accepte la proposition d'intervention faite par le CDG 35 pour un montant total TTC de 2 318 €, nomme Monsieur Jean-Paul MURIE, référent communal et sollicite une subvention auprès du fonds National de Prévention de la CNRACL.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

Le Conseil Municipal admet en non-valeur la somme de 354.66 €.

Elections 2017



Deux rendez-vous majeurs :

- **Election présidentielle les dimanches 23 avril et 7 mai.** Le bureau de vote sera ouvert de 8h à **19h** à la salle des fêtes, 12 rue de Joudette.

- **Elections législatives les dimanches 11 et 18 juin.** Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à la salle des fêtes, 12 rue de Joudette.

2017 étant une année de refonte électorale, vous allez recevoir courant mars une nouvelle carte électorale. La commune compte 1021 électeurs au 28 février 2017.



Pour voter, vous devez impérativement présenter une pièce d'identité, conformément à l'article R 60 du Code électoral.

Bibliothèque « le Livre en Bonnes mains »



- Biblilud :

Rendez-vous samedi des semaines impaires, entre 10h30 et 12h, à la bibliothèque, pour découvrir et louer des jeux pour toute la famille.

En pratique, adhésion familiale = 15 € (de date à date), location = 1 € / jeu / un mois, chèque de caution de 120 € (non encaissé).

Jouer ensemble, c'est créer du lien !

Ce service est financé par la Communauté de Communes Bretagne Romantique.



- Samedi 25 mars de 9h30 à 12h30 : Atelier de théâtre d'objet parents-enfants avec Fanny Fezans et Carol Cadilhac en partenariat avec le Théâtre de Poche.

Fanny Fezans et Carol Cadilhac, comédiens et marionnettistes, proposent, autour du spectacle *Aussi loin que la lune*, un atelier gratuit, destiné à être partagé entre parents et enfants. Ensemble, ils seront invités à s'initier au théâtre d'objet et à découvrir de nouvelles manières de raconter une histoire, en investissant l'espace, munis de cartons et d'objets du quotidien.

12 places disponibles seulement par atelier (6 parents + 6 enfants).

Inscription : 02 23 16 04 88



- Samedi 20 mai de 10h à 12h : Atelier d'écriture animé par Louis Hautefort, auteur

L'atelier d'écriture c'est une bonne dose de convivialité, de jeux et de littérature, alors quel que soit votre âge venez découvrir votre écriture personnelle et créative !

Ados, adultes, à partir de 8 ans. Gratuit sur inscription

- PRIX DES LECTEURS 2017 : Après avoir lu au moins 5 des 6 romans de la liste, n'oubliez pas de voter pour vos 3 titres favoris ! Le dépouillement des bulletins de vote aura lieu **le samedi 10 juin à 14h à la bibliothèque d'Epiniac**. Si vous ne pouvez pas assister au dépouillement vous pourrez voter à la bibliothèque avant cette date.



Accueil de loisirs

- Animons les mercredis du 1er mars au 5 avril 2017 : Bonnemain fait son cinéma



- L'accueil de loisirs sera ouvert pendant les vacances d'avril du 10 au 21 avril, sauf le 17 avril lundi de Pâques.

Renseignements : Nathalie LE MORVAN, UFCV Bretagne
Tél. : 06.28.75.43.79. - nathalie.lemorvan@ufcv.fr

UTL Bretagne Romantique

L'Université du Temps Libre Bretagne Romantique organise le **VENDREDI 24 MARS 2017 à 20h** un **CONCERT OUVERT AU PUBLIC, espace du Grand Clos à SAINT DOMINEUC** sur le thème de la chanson française et de la poésie avec Claude COUAMME, chanteur finistérien qui interprétera les textes d'Allain Leprest et Jean Ferrat.

Ce concert, ouvert à tous, est organisé en soutien à l'action humanitaire « Nous, TIKOPIA » dont le but est de venir en aide à la population pour lui permettre de subvenir à ses besoins en eau potable.

Tarifs : - gratuit jusqu'à 12 ans – adhérents UTL : 8 € - Public : 12 €.

Réservations : 06 08 72 33 08 ou courriel : utlbretagneromantique@orange.fr

VENEZ NOMBREUX !



Bienvenue dans mon jardin en Bretagne

La prochaine édition de "Bienvenue dans mon jardin en Bretagne" aura lieu les **samedi 10 et dimanche 11 juin 2017**.

Durant ce week-end, les jardiniers amateurs sont invités à ouvrir leur jardin au public. L'opération permet de **mettre en valeur le jardinage sans pesticides de synthèse** et de favoriser l'échange de connaissances entre les jardiniers amateurs.

Plus d'informations et fiche d'inscription sur www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org



Centre Communal d'Action Sociale

- samedi 27 mai 2017 à 11h, salle des associations: accueil des bébés de l'année écoulée.



Numérotation des habitations



Vous avez reçu un numéro de voirie indispensable pour recevoir correctement votre courrier et être facilement localisable dans la vie quotidienne (visites diverses, accès des services publics et d'urgence...)

Ceux qui ne l'ont pas encore apposé sont priés de le faire dans les meilleurs délais,

Ceux qui ne l'ont pas reçu ou égaré sont invités à bien vouloir venir se présenter à la mairie.

Les Amis de l'Ecole Publique

Dimanche 2 avril : chasse à l'oeuf - jardin du presbytère

Dimanche 18 juin : fête de l'école - jardin du presbytère

Club du Bon'Accueil

Mercredi 22 mars, 26 avril, 24 mai, 28 juin : réunion mensuelle à la cantine

Mercredi 12 avril : repas de printemps à la salle des fêtes

Mercredi 12 juillet : repas grillades à la salle des fêtes

ACCA

Dimanche 7 mai : étang de Chaloué. Concours de pêche à 7h, jambon à l'os à 12h30 (adulte 16 €, - 12 ans 6 €). Réservation au 02.99.73.85.41 ou 06.74.27.42.80. Concours de palets à 14h30 précises.

CATM

Lundi 8 mai : commémoration de la victoire 1945 à 11h au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Ouvert à tous.



Comité d'Animation

Vendredi 9 juin : fête de la Musique place de l'Eglise à partir de 19h

Randonnée pédestre le premier samedi de chaque mois. Départ rue d'Armorique (parking face au cimetière). 4 ou 9 kms. Pot de l'amitié au retour. Participation 1 €.

Randonnée contée en soirée le samedi 09 juillet

Sourire de Claire

Dimanche 11 juin : rallye pédestre sur le thème de l'école d'antan.

APEL Ecole Saint-Joseph

Dimanche 25 juin : Kermesse de l'école

JS Doloise

Dimanche 25 juin : Courses cyclistes. Championnat départemental de l'Avenir minimes/cadets/juniors



IMPORTANT

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.bonnemain.fr

Participez à la campagne de dépistage **à partir de 50 ans**
CANCER DU COLON
 Demandez le test à votre médecin **PROTEGEZ-VOUS**
 ADECI 35 Tél: 02.99.30.40.40

Maison médicale suite

Le permis de construire a été délivré le 13 février 2017.

Sur proposition de la commission voirie et bâtiments, il a été procédé à la démolition de la dalle béton de l'ancien hangar afin de pouvoir réaliser l'étude de sol. Cette étude de sol est obligatoire avant la réalisation des fondations de la maison médicale.

Il a été décidé également de faire concasser ces matériaux. La réalisation de ces travaux (démolition et concassage) a été confiée à l'entreprise POTIN TP de Dol de Bretagne pour un montant de 4 740 € TTC.

Le produit obtenu après concassage servira comme empierrement autour de la maison médicale.

Cette opération a permis d'éviter un coût de stockage de ces matériaux sur un site homologué auquel se serait ajouté le coût du transport ainsi que l'achat d'empierrement neuf.

L'économie réalisée sur ce point n'est pas négligeable.

Démolition dalle



Concassage



LES TARIFS MUNICIPAUX 2017

LOCATION PARTICULIERS		Commune		Hors commune	
		1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril	1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril
cantine	1 jour	99 €	136 €	105 €	141 €
	2 jours	193 €	250 €	240 €	297 €
salle des fêtes	1 jour	302 €	339 €	334 €	371 €
	2 jours	396 €	453 €	470 €	526 €
cantine + salle des fêtes	1 jour	401 €	438 €	438 €	475 €
	2 jours	495 €	552 €	574 €	630 €

LOCATION ASSOCIATIONS		Commune	Communauté de Communes CCBR et Dol-Pleine Fougères	
		1er janvier au 31 décembre	1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril
Cantine et salle	1 jour	64 €	105 €	141 €
Cantine et salle	2 jours	128 €	210 €	282 €

Les autres associations et entreprises paieront le tarif des particuliers domiciliés hors commune

		Commune	Hors commune
Vin d'honneur salle des associations	1 jour	44 €	84 €

Taxes funéraires

Mise en caveau	35.00 €
Concession trentenaire le m ²	89.00 €
Concession cinquantenaire le m ²	202.00 €
Caves urnes trentenaire	89.00 €
Cave urnes cinquantenaire	202.00 €
Columbarium 15 ans	224.00 €
Columbarium 30 ans	447.00 €

Bibliothèque et espace informatique

Inscription annuelle par famille	5.00 €
Impression noir et blanc	0.25 €
Impression couleur	0.50 €
photocopie	0.25 €

Divers

Location tables (la table avec bancs)	3.00 €
photocopie N/B	0.25 €
photocopie couleur	0.50 €
photocopie couleur associations	0.10 €

Assainissement collectif

Abonnement	82.19 €
m ³ d'eau consommé	1.5438 €
Taxe raccordement (PRE)	1 025.00 €

Droits de place avec électricité

Mensuel	11.00 €
Annuel	130.00 €
Occasionnel	11.00 €

Droits de place sans électricité

Mensuel	5.50 €
Annuel	65.00 €